



Intervention de Michèle Vianès, vice-présidente de la Coordination française pour le Lobby européen des femmes, lors de la présentation volontaire de la France devant le Conseil économique et social de l'ONU, le 30 juin 2010

Monsieur le Modérateur, Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par évoquer, ici, l'Indienne Hansa Mehta, l'une des 2 femmes qui a participé à la rédaction de la Déclaration universelle des droits Humains. Elle a obtenu que « droits humains » remplace « droits de l'Homme » afin que ces droits fondamentaux soient reconnus à la moitié féminine de l'humanité pour que notre planète marche sur ses 2 pieds.

Je suis vice-présidente de la Coordination française pour le lobby européen des femmes (CLEF), ONG qui regroupe 85 structures associatives agissant dans tout le champ des droits des femmes, sur tout le territoire de la République pour l'égalité en droits, devoirs et dignité des femmes et des hommes.

Monsieur le Directeur exécutif, j'ai écouté avec attention votre présentation volontaire de la France, exhaustive et réaliste. Je voudrais néanmoins insister sur 2 points et vous poser 2 questions.

La Clef fait partie du collectif d'associations qui ont obtenu que la lutte contre les violences envers les femmes soit grande cause nationale en France en 2010.

Pour pouvoir lutter efficacement, il est indispensable de désigner les violences comme l'héritage du patriarcat théocratique qui a construit des rapports sociaux de sexe fondés sur l'inégalité. **La honte doit changer de camp** ! Nous voulons lutter contre le continuum des violences : psychologiques, économiques, verbales et physiques, aussi bien dans la famille que dans la rue ou au travail. Contre toutes les violences, y compris la prostitution -l'exploitation sexuelle d'autrui- et les violences subies par les femmes au nom de traditions humiliantes : mutilations sexuelles féminines, mariages sous contraintes, crimes dit « d'honneur », alors qu'il s'agit simplement de crimes possessionnels horribles. La loi votée ce mardi 29 juin en France a complété notre arsenal juridique, en particulier par la pénalisation des violences psychologiques ou le délit de contrainte à mariage. Il s'agit maintenant de faire connaître la loi et de la rendre effective.

L'autre point sur lequel je voudrais insister a été rappelé par la plupart des intervenants depuis 3 jours : les défis du XXI^e siècle ne peuvent être surmontés en ignorant ou en écartant la moitié de la force créatrice de l'humanité

L'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes n'est pas un luxe réservé uniquement aux pays développés, en période de croissance, mais une nécessité aussi bien pour sortir de la crise financière, économique et sociale actuelle que pour atteindre les objectifs du millénaire.

Pour la Clef, il est de la responsabilité de la République Française de veiller à ce que les principes universels émancipateurs qui la fondent soient reconnus à toutes les femmes en France et dans le monde, à commencer par le principe de laïcité, ce formidable outil d'émancipation puisqu'elle responsabilise chaque personne en la considérant comme actrice ou acteur de sa vie.

Aussi, je voudrais vous poser 2 questions :

1° La majorité des migrants sont des migrantes. Comment la République protège-t-elle les femmes et fillettes des violences subies au nom de traditions humiliantes et quelles données fiables sur ces pratiques à éradiquer possédez-vous?

2° Quel financement est prévu pour soutenir les associations qui agissent pour les Objectifs du millénaire, en particulier par un échange de bonnes pratiques entre associations francophones pour la participation des femmes à la prise de décision dans les sphères familiales, économiques et politiques, pour que toutes les fillettes aient un état civil, pour l'égalité de l'héritage entre les femmes et les hommes, y compris l'héritage de la terre, pour une éducation sûre pour toutes les filles et des services de santé, y compris sexuelle et reproductive, et sociaux professionnels, de qualité.